

11.

**SIGI : adhésion de la
commune de Tuntange**



Exp. : SIGI, 6, rue de l'Etang, L-5326 Contern

Administration Communale de Esch-sur-
Alzette
Aux mains du Conseil Communal
Place de l'Hôtel de Ville
L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE

Contern, le 31 janvier 2013

Objet : Adhésion de la commune de Tuntange

Mesdames, Messieurs,

Le 20 décembre 2012, le Comité du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique s'est déclaré unanimement d'accord avec l'adhésion au Syndicat de la commune de Tuntange, aux conditions d'admission arrêtées dans la réunion du Comité du 4 décembre 1984 et approuvées par l'autorité supérieure en date du 6 février 1985 Réf: 8.72.

Pour permettre une adhésion rapide de la commune et suite à l'article 5 alinéa 3 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique ainsi qu'aux stipulations de l'article 1^{er} de la loi du 23 février 2001 sur les syndicats de communes, nous vous prions de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal de votre commune. Pour faciliter la tâche de votre personnel, vous pouvez télécharger une délibération type à rédiger à partir du site www.sigi.lu

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le syndicat

Conny KRIER

Secrétaire ff

Yves WENGLER

Président